



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division de l'Encadrement et des Personnels
Administratifs et Techniques

DIEPAT/21-903-1324 du 27/09/2021

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
ACADEMIQUE DES ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

Référence : article 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les adjoints techniques de recherche et formation d'administration de l'Etat

Dossier suivi par : Mme MENNETRET - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral qui actualise :

- la composition de la commission administrative paritaire académique concernant le corps des adjoints techniques de recherche et de formation de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

portant désignation des représentants du personnel.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Aix-Marseille

RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;

VU l'arrêté Fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018) ;

VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;

VU l'arrêté rectoral du 25 mai 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires publié au bulletin académique n°374 du 28 mai 2018 ;

VU le procès-verbal du dépouillement du scrutin et de proclamation des résultats établi le 6 décembre 2018 ;

VU le procès-verbal de proclamation des résultats et de répartition des sièges établi le 7 décembre 2018,

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2020-05-atrf pers

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants des personnels** à la commission administrative paritaire académique des :

| ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET FORMATION | |
|---|--|
| Titulaires | Suppléants |
| <p>ATRF Principal de 1^{ère} classe - COURSON Isabelle, Lycée Polyvalent Val de Durance, Pertuis - DUGOURD Hélène, Aix-Marseille Université</p> <p>ATRF Principal de 2^{ème} classe - POISSON Josiane, Aix-Marseille Université - FABRE NATACHA, Lycée Lucie Aubrac, Bollène</p> <p>ATRF - BOUARD Christiane, Rectorat, Aix en Provence - KANES Taoues, Aix-Marseille Université</p> | <p>ATRF Principal de 1^{ère} classe - GUICHARD Philippe, Aix-Marseille Université - ROMAN André, Aix-Marseille Université</p> <p>ATRF Principal de 2^{ème} classe - HERDINA Emilie, Aix-Marseille Université - MEDJBER Samia, Ecole internationale PACA, Manosque</p> <p>ATRF - ZO Philippe, Rectorat Aix-Marseille - NOBILI Fabien, Aix-Marseille Université</p> |

ARTICLE 2 : L'arrêté du 27 mai 2020 paru au bulletin académique numéro 856 du 8 juin 2020 est abrogé.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 17 septembre 2021

Bernard BEIGNIER